

Relevé de décisions Conseil de l'INSPÉ du 27 septembre 2019

Au cours de sa séance du 27 septembre 2019, le conseil de l'INSPÉ a

– entendu des informations sur :

- ⇒ L'organisation de la gouvernance de l'INSPÉ pendant la période d'administration provisoire et la procédure de nomination du futur directeur (décret n°2019-920 du 30 août 2019)
- ⇒ L'organisation d'élections visant le renouvellement partiel du conseil de l'institut
- ⇒ Le vote du conseil d'administration de l'UBO du 24 septembre portant sur la politique d'emploi 2020.

– pris acte de l'absence d'informations nationales sur la réforme de la formation initiale

– échangé sur :

- ⇒ la note au recteur et aux présidents d'université sur la réforme de la formation initiale
- ⇒ la méthode de travail proposée pour permettre la réflexion académique sur la réforme, la constitution de groupes de travail thématiques et l'organisation de séminaires 1^{er} et 2nd degré.

– adopté :

- ⇒ les statuts de l'INSPÉ de Bretagne
- ⇒ le procès-verbal CE 2019-03 de la séance du 28 juin 2019
- ⇒ une motion adressée au président de l'UBO :

« le conseil de l'institut déplore que la politique des emplois de l'UBO amène à ne proposer aucun emploi dans la composante INSPÉ. De nombreux départs de personnels aux différents statuts ont eu lieu ou vont se produire en 2019-2020. Ainsi ce choix va amener une sensible détérioration des conditions de travail des personnels et des conditions de formation des usagers de l'INSPÉ »

L'administratrice provisoire,

Rozenn ANDRO

